

FONDS D'INVESTISSEMENT

5 000 \$ à 150 000 \$

Ce fonds a pour objectif de favoriser la création et le maintien de l'emploi. Le fonds d'investissement de la SADC du Témiscamingue est un outil de financement complémentaire aux institutions financières conventionnelles.

DURÉE maximum 10 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt à terme garanti ¹
Prêt participatif ²
Prêt fonds de roulement

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale

MISE DE FONDS

Mise de fonds jugée suffisante (implication du promoteur, balance de prix de vente, etc.)

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de base plus une prime variant selon le niveau de risque du projet, renouvelable annuellement.

Note : Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 %.

STRATÉGIE JEUNESSE

5 000 \$ à 25 000 \$

Financement disponible aux promoteurs âgés entre 18 et 39 ans, favorisant la création, l'acquisition ou l'expansion d'entreprise.

* Si plus d'un jeune pour le même projet, le prêt maximum est de 20 000 \$ par promoteur. Maximum 40 000 \$ par projet.

DURÉE maximum 7 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt personnel
Mise de fonds
Achat d'équipements, terrains, bâtiments
Avance dans son entreprises
Fonds de roulement

* Le prêt ne peut pas servir au remboursement de dettes existantes.

ADMISSIBILITÉ

Jeune de 18 à 39 ans, détenant un minimum de 51 % des actions ou parts d'une entreprise.

MISE DE FONDS

Mise de fonds jugée suffisante (implication du promoteur, balance de prix de vente, etc.)

TAUX D'INTÉRÊT

Période de congé d'intérêt de 24 mois suivant la date du premier déboursé. Ensuite, le prêt porte intérêt au taux préférentiel en vigueur + 2 % l'an.

RELÈVE D'ENTREPRISE

25 000 \$ à 150 000 \$

Ce programme vise à favoriser le transfert d'entreprise située au Témiscamingue afin de conserver les emplois et les centres de décision et ce, dans tous les secteurs d'activité admissibles tel qu'établi dans la politique d'investissement.

DURÉE maximum 10 ans

TYPE DE PRÊTS

Prêt avec cautionnement
Prêt à terme garanti

* Le prêt peut servir à acheter minimalement 25 % des actions.

ADMISSIBILITÉ

Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale
Entrepreneur pour achat d'actions

MISE DE FONDS

Mise de fonds jugée suffisante (implication du promoteur, balance de prix de vente, etc.)

TAUX D'INTÉRÊT

Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 % (taux minimum de 6 %), les taux sont renouvelables annuellement.

¹ Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.

² Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2^e et 3^e transformation incorporées

SECTEURS D'INTERVENTION

Prioritaire :
• 2^e et 3^e transformation
• 1^{re} transformation
• Primaire agricole et forestier

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER

1 % du montant du prêt, min. 100 \$

EXCLUSIONS

- Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.
Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.
- Immobilier résidentiel
- Secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80 %
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**

NOUVEAU FINANCEMENT

STRATÉGIE VERTE STRATÉGIE NUMÉRIQUE	STRATÉGIE TRANSFERT
10 000 \$ à 50 000 \$ Le prêt devra viser à faciliter soit (A) l'adoption de pratiques écoresponsables ou l'implantation de technologies propres dans les entreprises ou (B) l'adoption de pratiques ou de technologies permettant de faciliter la numérisation des activités des entreprises.	10 000 \$ à 25 000 \$ Le prêt devra viser à faciliter la relève ou l'acquisition d'entreprise. L'aide financière dans ce fonds est conditionnelle à l'obtention d'un prêt provenant du Fonds d'investissement (FI) de la SADC.
DURÉE maximum 7 ans	
TYPE DE PRÊTS Prêt à terme avec cautionnement personnel Garanties hypothécaires possibles	
ADMISSIBILITÉ Entreprise à propriétaire unique Société en nom collectif Compagnie Organisme à but non lucratif Organisme d'économie sociale	
MISE DE FONDS Mise de fonds jugée suffisante (implication du promoteur, balance de prix de vente, etc.)	
TAUX D'INTÉRÊT Prêt sans intérêt pour les 24 premiers mois. Par la suite, taux préférentiel de la Banque du Canada en vigueur plus une prime de 2 % l'an. Le taux d'intérêt est réévalué annuellement à la date d'anniversaire du premier déboursé en fonction du taux préférentiel en vigueur.	

SECTEURS D'INTERVENTION <ul style="list-style-type: none">• 1e, 2e et 3e transformation• primaire agricole et forestier• tertiaire (commerce de détail et services, acquisition d'une entreprise existante) FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER 1 % du montant du prêt, min. 100 \$	EXCLUSIONS <ul style="list-style-type: none">• Les entreprises offrant des services de médecines douces ou alternatives sont exclues.• L'entreprise ne peut opérer dans les secteurs liés au sexe, à la religion, à la politique, dont la principale source de revenus provient de la vente d'alcool consommé sur place tels les bars, les tavernes et les débits de boisson de même type ou la vente de cannabis;• Projet en consolidation.	CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ <ul style="list-style-type: none">• Le siège social de l'entreprise se situe dans la MRC de Témiscamingue;• L'entreprise est ou sera en opération dans la MRC de Témiscamingue;• L'entreprise présente des perspectives de rentabilité raisonnables;• L'entreprise présente une structure complète et viable après l'intervention de la SADC;• La structure financière de l'entreprise présente un partage du risque;• L'entreprise doit être conforme aux mesures de protection de l'environnement propres au projet, mesures qui satisfont aux exigences de tous les organismes de réglementation compétents.
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------